



## La **mutualisation** entre collectivités locales : une pratique pour **s'adapter aux évolutions budgétaires**

### Retour d'expériences Mayennaises

“ La réforme des collectivités est en marche, de nouvelles entités territoriales se profilent et vont entraîner d'importantes évolutions dans l'organisation des services, des pratiques... Quel que soit l'arbitrage final sur cette restructuration, nous savons déjà que les ressources financières seront restreintes et il nous faudra trouver d'autres moyens pour continuer d'offrir à la population des services de qualité. Le sujet de la mutualisation intercommunale nous est cher et nous travaillons déjà dans ce sens depuis quelques temps avec les 39 communes des Coëvrons. Dans cette perspective, nous allons réfléchir à mettre en place une organisation de groupement de commandes qui va au delà des compétences intercommunales.

La mise en cohérence des moyens, des services et des compétences est au cœur de l'actualité. Les initiatives de mutualisation autour de la commande publique répondent à cet enjeu et méritent d'être multipliées. Sans perdre de vue l'objectif de soutenir l'économie locale, la mise en place de groupements de commandes permet d'accéder plus facilement à des biens ou des services. Les bénéfices ne sont pas seulement financiers, l'expertise technique est simplifiée, tout comme les procédures administratives... Cette démarche solidaire contribue à la dynamique de nos territoires.

”

### Saint-Pierre-sur-Orthe 498 habitants

Dans cette commune, le développement durable se conjugue au présent. Saint-Pierre-sur-Orthe a des expériences à son actif :

- ⇒ Réseau de chaleur bois déchiqueté pour la mairie, la salle des fêtes et l'école
- ⇒ Zéro phyto pour l'entretien des espaces publics (sauf le cimetière)
- ⇒ Stockage de stères de bois communal réservé aux foyers en difficultés
- ⇒ Panneaux solaires photovoltaïques sur la salle des fêtes
- ⇒ Consultation des enfants pour imaginer des solutions à l'encombrement du parking de l'école le matin
- ⇒ Volonté de développer l'achat à des producteurs locaux pour la cantine municipale...

Et concernant les économies d'énergie, Saint-Pierre-sur-Orthe a choisi de refaire l'isolation de sa salle des fêtes avec un isolant naturel acheté en groupement d'achat.

(suite en page intérieure)

La toiture de la salle des fêtes de la commune ayant des problèmes d'infiltration, le conseil a décidé de refaire la couverture et d'en profiter pour corriger 2 défauts : l'isolation et l'acoustique. Au même moment, des particuliers ont informé par voie de presse leur souhait d'organiser un groupement d'achat d'isolants écologiques. La commune s'est donc associée à la démarche avec 7 autres particuliers.

Après avoir examiné près de 50 offres de produits venant de fournisseurs différents (12 entreprises consultées), le choix s'est porté sur un produit distribué par Eco Sain Habitat de Fougères (Isonat + fabriqué dans le Rhône). L'offre de produits était large (liège, fibres de bois, chanvre, coton, textile, laine de mouton...), tout comme la fourchette de prix (de 20 à 57 € TTC/m<sup>2</sup> livré). Le produit retenu était composé de chanvre, fibres de bois et textiles pour une densité de 45 kg/m<sup>3</sup>.

**La commande a été passée pour 3 camions complets (2280 m<sup>2</sup> de panneaux en 10 cm). Du fait des quantités commandées, le groupement a permis une réduction importante des coûts : 31% de réduction soit 21 € TTC/m<sup>2</sup> franco de port (ép. 20 cm).**

Comparativement à des produits conventionnels (laines de verre ou de roche), cet isolant écologique n'était guère plus cher. Un rapide coup d'œil sur les sites de vente montrait des tarifs pouvant atteindre les 17€ TTC/m<sup>2</sup> non livrés (en 2009).

**Avant de s'engager dans cet achat groupé, la commune a levé quelques incertitudes :**

- La 1<sup>ère</sup> était liée à l'**usage de matériaux inflammables** dans un ERP (Etablissement Recevant du Public) : l'isolant étant placé derrière un parement de finition, l'assurance n'a fait aucune difficulté pour fournir une attestation couvrant les dégâts d'incendie.
- La seconde portait sur l'**acquisition de l'isolant en direct par la commune. Roland Beunaïche (maire) s'en explique :**

“ **En général, les professionnels fournissent les matériaux qu'ils posent. Quel arrangement avez-vous conclu avec votre artisan ?**

*Nous rémunérons l'artisan pour qu'il réalise les travaux. C'est son savoir-faire que nous rétribuons.*



*Nous sommes libres de choisir les matériaux qui nous semblent pertinents et l'acquisition directe par la commune n'a rien d'extraordinaire !*

*Nos moyens financiers sont limités et l'économie d'une marge intermédiaire n'est pas négligeable. Dans notre cas, nous avons négocié avec l'artisan avant de signer le devis pour la pose.*

### Critères de choix de l'isolant pour le 1<sup>er</sup> groupement d'achat

- Produit constitué de fibres naturelles
- Conditionné en panneaux pour faciliter la pose (majoritairement sous toiture)
- Bonne densité pour améliorer le confort d'été (inertie)
- Perméable à la vapeur d'eau pour réguler naturellement l'humidité ambiante
- Performant (résistance thermique minimum de 5 pour 20 cm d'isolant)
- Financièrement accessible



**« Un groupement de commandes réussi nécessite une problématique commune, la certitude d'un gain financier et une bonne définition du besoin – comme pour tout autre marché public »**

Ayant vécu plusieurs mutualisations au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, Monsieur Vincent Verdier - directeur, témoigne de ces expériences.

**Vous avez mutualisé le diagnostic pour le Plan de Mise en Accessibilité (PMA), comment avez-vous organisé ce groupement ?**

*Le groupement de commandes a été initié par l'EPCI. La CCPE comptant une commune de plus de 5.000 habitants et ayant la compétence aménagement de l'espace, elle doit, de droit, mettre en place une commission intercommunale d'accessibilité. Dans ce cadre, il a été proposé aux communes membres d'organiser un groupement de commandes pour les PMA et les diagnostics d'accessibilité des ERP de 1ère à 4ème catégorie. Neuf communes sur dix y ont participé, Evron ayant déjà commencé son PMA et ses diagnostics à la mise en place de ce groupement.*

**Le fait de travailler collectivement ce sujet a-t-il eu des intérêts autres que financiers ?** *Le travail collectif a l'intérêt de la cohérence des réponses apportées par le bureau d'études désigné sur l'ensemble des communes concernées.*



**Vous avez également organisé un groupement d'achat d'extincteurs. Les communes se sont-elles mobilisées spontanément ? Quels sont les bénéfices directs pour les communes ?**

*C'est une commune qui a fait cette demande. La principale difficulté rencontrée est d'obtenir une réponse des communes (délibération du conseil municipal autorisant la signature de la convention nécessaire à l'organisation du regroupement) chacune considérant que l'absence de réponse vaut refus. En premier lieu, le bénéfice est financier (poids du regroupement sur les fournisseurs), ensuite les tâches administratives sont allégées (le groupement et la consultation sont organisés par la CCPE)*

**La formule des groupements de commandes vous paraît-elle pertinente à développer ? Entraîne-t-elle une évolution importante des pratiques actuelles ?**

*Je suis convaincu que c'est une bonne formule d'achat à développer dans de nombreux secteurs, entre autres, l'énergie, les fournitures diverses. Par contre, elle implique que chaque membre du groupement ait une bonne connaissance de ses besoins (nombre kWh consommés, nombre de ramettes de papier utilisées annuellement, etc.)*



**« L'embauche d'un technicien chaufferies bois déchiqueté entre communes disposant de cet équipement serait certainement pertinent »**

Christian Quinton, maire de Saint-Hilaire-du-Maine évoque cette piste pour faciliter la maintenance des installations bois.

*De plus en plus de communes choisissent cette énergie. Les avantages sont nombreux : valorisation des ressources locales, coûts de fonctionnement réduits, de plus en plus de professionnels expérimentés...*

*Le suivi de ces chaudières est en général assuré par les techniciens municipaux ou les élus mais le suivi et l'entretien nécessitent des compétences supplémentaires.*

*Quant aux nouvelles installations, l'apport d'un technicien spécialisé, en complément du bureau d'étude en charge de la mise en place du projet, pourrait éviter quelques écueils (vérifier la cohérence du circuit hydraulique, accès livraisons...)*

**Autres idées de mutualisations...**

Contrats de maintenance mutualisés pour les équipements tels que les gradins, les ascenseurs// contrôles des aires de jeux et équipements sportifs// achats de matériels pour l'entretien des espaces verts// achat de consommables (papeterie, carburants, produits d'entretiens ménagers, etc)// approvisionnement de produits locaux de qualité...

## Un groupement de commandes : les étapes

1. **Recenser les besoins des collectivités** sur l'achat de biens ou de services. Cette étape nécessite d'identifier clairement les attentes. Un questionnaire adressé à chaque collectivité intéressée peut simplifier le travail.
  2. **Définir collectivement les critères de sélection des candidatures** à inscrire au cahier des charges pour la consultation des entreprises.
  3. **Identifier un coordonnateur** du groupement.
  4. **Etablir une convention constitutive.** Ce document définit les engagements pris par chacun, il comprend :
    - composition du groupement (coordonnées des membres)
    - objet du groupement de commandes (surfaces à isoler, budget maximum accepté, épaisseur attendue...)
    - fonctionnement du groupement (définir les rôles et limites de chacun dans le cadre de la démarche groupée)
    - désignation et définition des missions du coordonnateur (responsable du marché public)
    - conditions d'adhésion et conditions de sortie du groupement
    - obligations des membres (respect des délais, des engagements...)
    - commission ad hoc pour le marché (MAPA ou autre, nomme la commission chargée de choisir le prestataire)
    - durée de validité de la convention constitutive du groupement
    - exercice du contrôle de légalité (il précise qui devra transmettre les marchés au contrôle de légalité)
    - autres informations : capacité à ester en justice, substitution au coordonnateur en cas de nécessité, indemnisation du coordonnateur.
- Pour être engagée dans le groupement, la collectivité doit signer cette convention constitutive.
5. **Effectuer la consultation** auprès des entreprises conformément à la procédure de marchés publics retenue.
  6. **Sélection du candidat** par la commission d'attribution désignée dans la convention constitutive.
  7. Le rôle du coordonnateur peut s'arrêter à l'attribution du marché. Dans ce cas, **chaque membre signe le marché à hauteur des besoins qu'il a indiqués dans la convention constitutive** et reste responsable de son marché.



- ➔ A titre d'information, nous mettons à disposition des collectivités adhérentes au réseau, le document « convention constitutive » préparé pour le groupement de commandes d'isolants co-organisé par la Ville de Mayenne (coordonnateur) et l'association Synergies.
- ➔ Le Réseau Grand Ouest (RGO) regroupe des communes sur la commande publique responsable. Il a travaillé sur la question des groupements de commandes et son expertise peut être intéressante pour les collectivités souhaitant investir ce sujet. La ville de Mayenne adhère à ce réseau > <http://www.reseaugrandouest.fr/>

## Pour en savoir plus

> Mairie de St Pierre-sur-Orthe  
02 43 37 42 05  
[sporth53@wanadoo.fr](mailto:sporth53@wanadoo.fr)



> SVET des Coëvrons  
Espace Coëvrons BP 0130  
53601 Evron Cedex  
02 43 66 32 05  
<http://www.svet.lescoevrons.com/>



> Association Synergies  
14 rue Jean Baptiste Lafosse  
53 000 LAVAL 02 43 49 10 02  
[synergies-reseau-collectivites@orange.fr](mailto:synergies-reseau-collectivites@orange.fr)  
[www.synergies53.fr](http://www.synergies53.fr)

Fiche réalisée le 20/03/2012 par l'Association Synergies dans le cadre de l'action « Mise en réseau des collectivités mayennaises engagées pour un développement durable »

Action financée par :

